

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-320

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kevin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2021-320

Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Université de Bordeaux a été créée le 1^{er} janvier 2014, par décret n° 2013-805 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 septembre 2013. Cet établissement compte 54 694 étudiants dont 6 300 étrangers et près de 1 850 doctorants et 5 600 personnels dont 2 900 enseignants-chercheurs et chercheurs. L'Université de Bordeaux devient ainsi la troisième université française, hors région parisienne. L'Université de Bordeaux a pour mission de mener une politique active de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site bordelais, de favoriser la coopération d'actions à caractère scientifique, technologique, professionnel, éducatif et culturel.

L'Université de Bordeaux porte, pour l'ensemble du territoire universitaire de la métropole, de grands projets de développement devant contribuer à renforcer son excellence en matière d'enseignement et de recherche et à renforcer son impact sur l'attractivité de notre territoire.

L'Université de Bordeaux est lauréate des investissements d'avenir au titre des initiatives d'Excellence (IdEx) et conduit l'opération « Campus », programme d'investissement de réaménagement des différents sites universitaires.

La Métropole, compétente en matière de « **soutien et aides aux Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche** » a pour ambition de participer à faire de la Métropole bordelaise une métropole européenne de la connaissance ouverte sur la société, l'économie et le monde.

Dans sa stratégie en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Bordeaux Métropole a défini trois axes prioritaires :

- soutenir l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, leviers de développement territorial ;
- proposer un environnement de qualité, propice au développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- favoriser la production et la diffusion des connaissances sur l'ensemble du territoire.

L'action de Bordeaux Métropole se traduit notamment par un soutien à l'Université de Bordeaux au- travers de :

- la participation à l'opération « Campus » (liaisons et mobilités douces, espaces publics, bibliothèques, équipements sportifs, pôles de vie étudiants),
- la rénovation d'équipements de recherche au travers du Contrat de plan Etat – Région.

La Métropole soutient également l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'occupation des locaux du 125 cours d'Alsace et Lorraine à Bordeaux accueillant la bibliothèque inter universitaire.

A ce titre, l'Université de Bordeaux verse à la ville de Bordeaux, propriétaire de ces locaux, un loyer annuel pour l'année 2021 de 106 298,62 €. La subvention précédemment versée par la ville à l'Université de Bordeaux en compensation de ce loyer a fait l'objet d'un transfert à Bordeaux Métropole. La ville compense ce transfert de charge à la Métropole par le biais d'une attribution de compensation (AC), le montant de cette compensation ayant été validé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa séance du 17 novembre 2015.

Le montant de la subvention de soutien de Bordeaux Métropole à l'Université de Bordeaux pour 2021 pour compenser la mise à disposition des dits locaux est ainsi de 106 298,62 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 02 juillet 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 de l'Université de Bordeaux est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe au développement et au rayonnement de l'enseignement supérieur et la recherche au sein de la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Université de Bordeaux pour l'exercice 2021 une subvention de 106 298,62 € correspondant au montant de son loyer annuel sis 125 cours d'Alsace Lorraine à Bordeaux accueillant la bibliothèque inter universitaire.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée prévoyant les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

Article 3 : la dépense inhérente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021 PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
--	--